

Auteur(s)	MM. NGOMO & NZIGOU MAMADOU	Visa du Secrétaire Général
Document technique	COMPOSANTE SYSTEME D'INFORMATION (DSRP)	
Objet	Lettre de politique générale Système d'Information	
Date de création	01/07/2004	
Date de modification		

LETTRE DE POLITIQUE GENERALE COMPOSANTE SYSTEME D'INFORMATION

SOMMAIRE

1. DEFINITION	
2. OBJECTIFS GENERAUX	
3. OBJECTIFS SPECIFIQUES	
3.1. PLAN OPERATIONNEL	
3.2. PLAN ORGANISATIONNEL	
3.3. PLAN DECISIONNEL	
4. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE	
5. PRINCIPALES ACTIVITES	

1. DEFINITION

On entend généralement par **système d'information** d'une entreprise ou d'une administration, l'ensemble de méthodes et des moyens recueillant, contrôlant, mémorisant et distribuant les informations nécessaires à l'exercice de l'activité de tous les points de l'organisation. Ses fonctions peuvent être illustrées par un modèle à trois (3) composantes :

1. Acquisition de l'information (saisie et enregistrement) ;
2. Traitement de l'information ;
3. Sortie ou diffusion de l'information.

Le système informatique quant à lui, repose sur l'ordinateur, comporte les trois (3) composantes ci-dessus énoncées et permet le couple interrogation / réponse pour la manipulation et l'analyse des informations.

La mise en place du **Système d'Information du Management de la Valeur (SIMV)** au sein du Ministère de l'Economie Forestière nécessite la réalisation minimale de trois (3) systèmes d'information propres aux trois importantes directions générales de ce département.

Nous distinguons à l'intérieur du SIMV :

1. le Système d'Information Environnementale (SIE) ;
2. le Système d'Information de la Gestion des Eaux et Forêts (SIGEF) ;
3. le Système d'Information de la Gestion Halieutique (SIGH)

L'évolutivité de ce système suppose l'ajout progressif d'autres modules qui viendront, au fil du temps, enrichir la substance du Système d'Information du Management de la Valeur.

2. OBJECTIFS GENERAUX

Ils concernent les acteurs suivants :

- le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- les administrations publiques oeuvrant en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière notamment le Ministère de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation et le Conseil National des Parcs Nationaux ;

- les entreprises du secteur privé officiant dans les domaines relevant de la compétence du département de l'Economie Forestière ;
- les partenaires au développement ou les bailleurs de fonds traditionnels du Gabon ;
- les Organisations Non gouvernementales locales ou internationales ;
- la société civile gabonaise et chaque citoyen de la planète.

De manière globale, les cinq (5) objectifs fondamentaux sont les suivants :

1. moderniser l'appareil administratif du département de l'Economie Forestière pour le rendre plus performant ;
2. familiariser les responsables et les agents du département aux nouvelles technologies de l'information ;
3. offrir aux cadres l'accès facile à l'information grâce à l'ordinateur pour une meilleure gestion des activités et des ressources humaines ;
4. mettre à la disposition des autorités de tutelle l'aide à la décision à travers les annuaires statistiques, les rapports d'analyse et les divers états de synthèse ;
5. proposer aux autres administrations publiques, au secteur privé, aux partenaires au développement et aux ONGs des informations de catégories différentes selon les groupes cibles destinataires.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Ces objectifs généraux se déclinent en sous-objectifs selon leurs spécificités et regroupés ainsi :

3.1. PLAN ORGANISATIONNEL

Moderniser l'appareil administratif du département de l'Economie Forestière revient à :

- ériger une structure technique transversale (Direction Centrale du Système d'Information) rattachée au Secrétariat Général. Cette direction informatique mettra en œuvre les outils nécessaires à la conception et à la réalisation du système d'information du département ;
- assurer et garantir la connexion Internet, de même que créer un site web et une messagerie dans le ministère pour une communication permanente avec le reste de la planète ;

- former les agents et responsables aux nouvelles technologies de l'information et à l'impact de ces dernières sur l'organisation administrative du ministère et sur son fonctionnement.

3.2. PLAN OPERATIONNEL

Le suivi des opérations réalisées dans les activités du secteurs Eaux et Forêts et du secteur Pêches et Aquaculture sera plus régulier et efficace avec l'outil informatique. Ainsi, il sera possible :

Dans le secteur des Eaux et Forêts :

- de disposer d'une information relativement exhaustive des inventaires d'aménagement ou d'exploitation ;
- d'obtenir à la demande ou régulièrement les données quantitative et qualitative des productions forestières des divers exploitants ;
- d'avoir les volumes ou les quantités de bois transportés, commercialisés ou transformés ;

Dans le secteur des Pêches et Aquaculture :

- de disposer d'une meilleure information à propos des aménagements des zones riches en ressources halieutiques ;
- de mieux gérer les activités de pêche et d'aquaculture par la connaissance plus précise des acteurs (armateurs, pêcheurs, fermes agropastorales...), du tonnage de poisson pris ou cultivés, des mesures conservatoires pour la préservation des espèces, etc.
- de réaliser des enquêtes plus étendues en intégrant un grand nombre de sites et sur des échantillons plus significatifs ;

Dans le domaine de l'Environnement :

- Un meilleur suivi des projets ou micro-projets en cours de réalisation ou en voie d'achèvement ;
- Une application plus active et claire des conventions internationales portant sur l'environnement que l'Etat gabonais a ratifiées ;
- Une mise à disposition en temps réel des paramètres ou indicateurs environnementaux (taux de pollution, degré de dégradation des sols ou des côtes maritimes, etc.) ou tout autre type d'information environnementale utile.

3.3. PLAN DECISIONNEL

Les avantages d'un système d'information disposant d'une couche décisionnelle sont légion. Nous ne citerons que quelques-uns :

- Offrir à tous les utilisateurs selon le niveau d'habilitation, un accès aux informations stockées dans les bases de données simples, multidimensionnelles ou géoréférencées ;
- Concevoir et mettre en œuvre des outils personnalisés d'interrogation, de reporting, de suivi-évaluation et d'analyse multidimensionnelle de données multi-temporelles et multi-sources ;
- Assurer un meilleur pilotage du système grâce à l'élaboration de tableaux de bord, des annuaires statistiques et des états de synthèse personnalisés.

4. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Elles sont fonction des réalités du terrain :

- s'appuyer sur les acquis, quand ils existent, et renforcer ou améliorer les capacités techniques des solutions informatiques qui sont mises en œuvre ;
- mener des études selon les besoins exprimés par les administrations du département de l'Economie Forestière, concevoir et réaliser les solutions informatiques ;

5. PRINCIPALES ACTIVITES

Les principales activités à réaliser sont les suivantes :

- Elaboration du schéma directeur informatique pour la politique maîtrisée d'informatisation du Ministère de l'Economie Forestière ;
- Distinction des différents projets issus des administrations du ministère et s'intégrant dans la vision générale du schéma directeur ;
- Conduite méthodologique de ces projets informatiques de la phase initiale d'analyse à la phase terminale d'exploitation ;
- Maintenance préventive et curative des équipements informatiques indispensables à la bonne exploitation des solutions implémentées ;
- Assistance permanente et formation régulière des agents et responsables aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.